



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (044/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue De Fré 49.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Jabri Mazen & Ikhlassy Mouna.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43191-2016 : Transformer une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation, le long d'un espace structurant

PPAS : N°1bis - Kamerdelle - AR 15/06/1954

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°1bis en ce qui concerne l'article 6)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (045/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Marianne 36.

Identité du demandeur : Monsieur Thomas Teisseire.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43263-2017 (ART.177) : rénover et étendre une maison de rapport à 3 appartements.

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (046/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Bourdon 368.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Ibnissati Rachid & Neefs Virginie.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43212-2016 : l'extension d'une maison unifamiliale au rez-de-chaussée

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N°46 bis FOND de CALEVOET (AGRBC 17.10.1996)

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°46bis en ce qui concerne l'article O.B.n)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (47/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Messidor 184/4.

Identité du demandeur : C.M.D. s.p.r.l. - Monsieur Gerasimos Dounis.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43080-2016 : mettre en conformité l'affectation bureaux à une partie du rez-de-chaussée et intégrer un local commun à ces bureaux

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (48/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME EN VUE DE LOTIR

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Château d'Eau de 126 à 130.

Identité du demandeur : AU POINT s.c.r.l. - Monsieur Pierre-Yves Thiéry.

Objet de la demande de permis de lotir n° PL-499-ter - 2016 (ART.177): modifier le permis de lotir n° 499 bis : élargir le chemin d'accès commun aux trois maisons du site et abattre 3 arbres

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n° 29 bis - CLIJVELD - AGRBC du 12/07/2007

PL : nr 499bis - délivré le 26/01/2011 à IDARO (THIERY)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°29bis)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°499bis en ce qui concerne les articles 0.4 : relief et plantations et 7.0 : zone de jardins)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (50/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Victor Gambier 14.

Identité du demandeur : Monsieur Etienne Wéry.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43149-2016 : diviser une maison unifamiliale en deux appartements, avec création d'une annexe et extension en toiture

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (51/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de l'Etoile 144.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Wakulinski Wieslaw & Wakulinska Danuta.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43215-2016 : L'agrandissement d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (52/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Beersel 81.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame PAUL Guillaume & SILVA Glauca.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43172-2016 : mettre en conformité l'extension d'une maison pour l'aménagement d'un logement kangourou

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n°13 MOLENSTEEN (AR du 31.01.1959)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°13 – article II, 5, e matériau de façade)

application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 13 (Quartier Molensteen)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (53/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Jacques Pastur 17.

Identité du demandeur : Monsieur Patrick Staar.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43182-2016 : agrandir une maison unifamiliale de type trois façades

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (54/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Bourdon 311.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Christophe Lambert et Valérie Bizet.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43293-2017 : créer une toiture à deux versants avec une lucarne et poser un enduit sur la façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n°46 bis - FOND DE CALEVOET (AGRBC 17/10/1996)

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°46bis en ce qui concerne l'article O.B (pente de la toiture)

L'enquête publique se déroule du **20/02/2017** au **06/03/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 22 mars 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **06/03/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 22 mars 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 20/02/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER